

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 janvier 2021

Lieu : Salle polyvalente

Ouverture de séance : 18 H 30

Présents à la séance : Mesdames GONSOLIN Régine, BERMOND Rollande, NUSBAUM Claire, D'HEILLY Audrey, Messieurs MORETTI Damien,, STRENS Olivier, LATIL Denis, EYRAUD Johan, Alain D'HEILLY.

Procuration :

Absent excusé : GIROUD Mathilde

Absents à la séance :

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2020

DELIBERATIONS :

- ✚ Charges de fonctionnement écoles de Veynes.
- ✚ Frais de fonctionnement cantine écoles de Veynes.
- ✚ Charges de fonctionnement écoles de Savournon.
- ✚ Frais de fonctionnement écoles de Savournon.
- ✚ Opération d'adressage.
- ✚ Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour une modification du PLU.
- ✚ Campagne de mesures STEP.

INFORMATIONS :

- ✚ Subventions Agence de l'Eau travaux assainissement
- ✚ ALSH « l'Ile Ô Grands »

QUESTION diverses.

LE PUBLIC NE SERA ACCEPTE DANS LA SALLE DE RÉUNION EN RESPECT DES GESTES BARRIÈRES.

Désignation d'un secrétaire de séance Audrey D'HEILLY

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une demande de subvention dans le cadre de l'aide aux communes au Conseil Départemental pour les frais occasionnés par la mise en place de l'adressage.

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2021

Vote : unanimité

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 décembre 2020

Vote : unanimité

DELIBERATIONS :

Charges de fonctionnement écoles de Veynes.

Le Maire expose avoir reçu en Mairie le 22 décembre 2020 les charges de fonctionnement des écoles de Veynes pour la scolarité 2019/2020.

9 enfants sont scolarisés à Veynes. Le calcul de la charge des écoles est le suivant : potentiel DGF X nombre d'élève X par la participation ce qui fait $644 \times 8,5 \times 1,92 = 10\,536,97\text{€}$.

L'avis des sommes à payer est donc de 10 536,97€.

Le Maire propose de mandater la somme de 10 536,97€.

Vote : unanimité

Frais de fonctionnement cantine écoles de Veynes.

Le Maire expose avoir reçu en Mairie le 22 décembre 2020 les frais de fonctionnement de la cantine de Veynes pour la scolarité 2019/2020.

Pour notre commune, 747 repas ont été servis ayant comme prix unitaire 1,78€.

L'avis des sommes à payer est donc de 1328,10€.

Le Maire propose de mandater la somme de 1 328,10€.

Vote : unanimité

Charges de fonctionnement écoles de Savournon.

Le Maire expose avoir reçu en Mairie le 17 novembre 2020 les charges de fonctionnement des écoles de Savournon pour la scolarité 2019/2020.

14,4 enfants sont scolarisés à Savournon. Le calcul de la charge des écoles se fait au réel sachant que le montant des frais à répartir est de 85 095,99€ et le nombre d'élève étant de 59,95 le coût par élève s'élève à 1 419,45€.

L'avis des sommes à payer est donc de 20 440,07€.

Le Maire propose de mandater la somme de 20 440,07€.

Vote : unanimité

Frais de fonctionnement cantine de Savournon.

Le Maire expose avoir reçu en Mairie le 17 novembre 2020 les frais de fonctionnement de la cantine des écoles de Savournon pour la scolarité 2019/2020.

1043 repas ont été servis et une participation d'un montant de 1,00€.

L'avis des sommes à payer est donc de 1 043,00€

Le Maire propose de mandater la somme de 1 043,00€.

Vote : unanimité

✚ Opération d'adressage.

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il appartient donc au conseil de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

De plus, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

d'ADOPTER les dénominations suivantes (conformément à la cartographie jointe en annexe de la présente délibération),

de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),

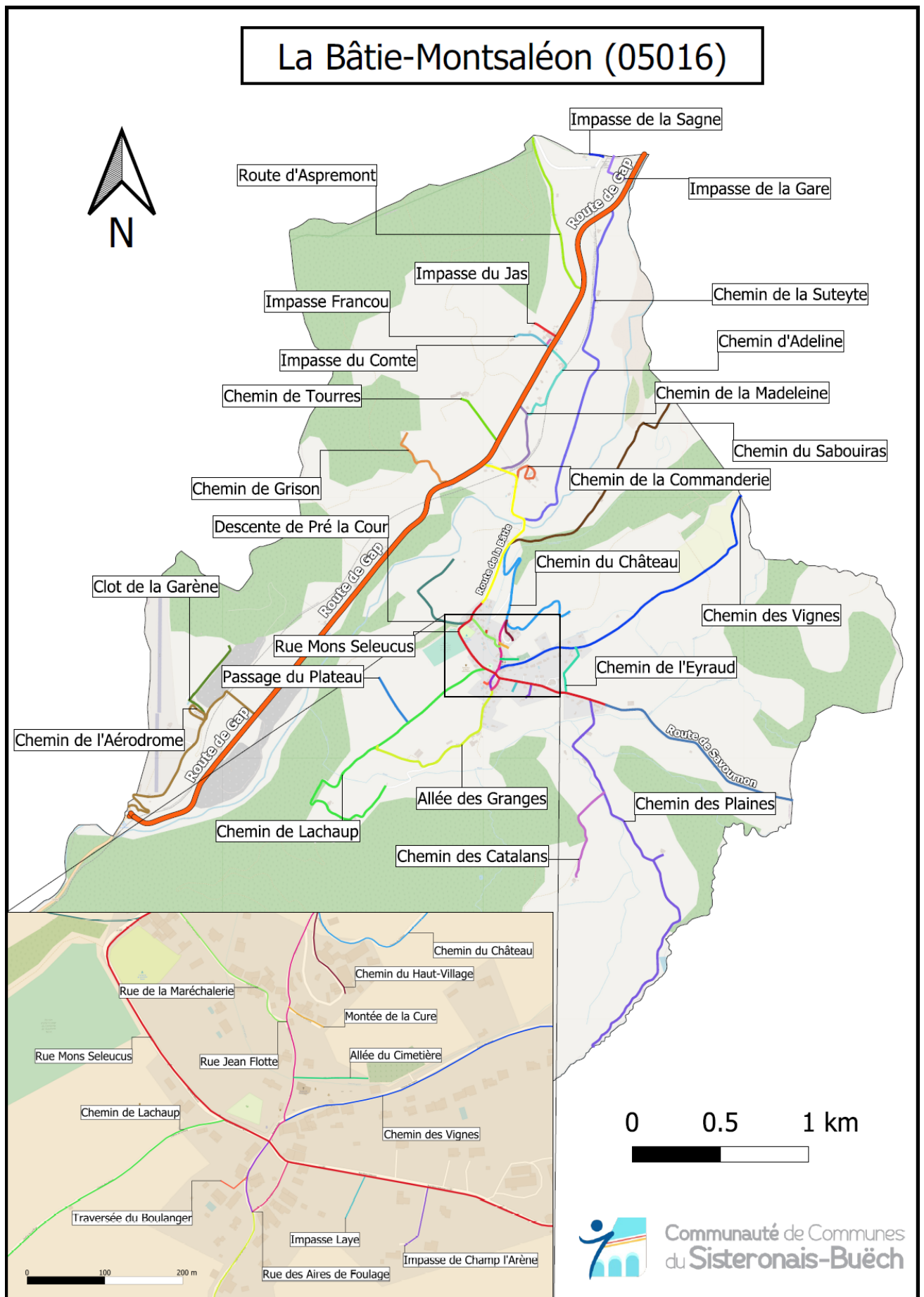
d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Vote : unanimité

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2021

N°	Nom de la voie	Ancien n°	Code Insee	L en m	PO Latitude	PO Longitude	PE Latitude	PE Longitude
1	Impasse Francou		5016	229,84	5,7557066357	44,4721806695	5,7532113523	44,472862739
2	Impasse de la Gare		5016	196,2	5,7606810887	44,481847431	5,7614047264	44,4806925505
3	Allée des Granges		5016	234,3	5,7497862916	44,4529885688	5,7506706187	44,4549328226
4	Impasse du Jas		5016	149,64	5,7546690391	44,473475765	5,7562411022	44,4727446901
5	Impasse de la Sagne		5016	77,41	5,7589880632	44,482006547	5,7599276981	44,4818527821
6	Rue du Fournil	VC10	5016	98,94	5,7506706187	44,4549328226	5,7509835755	44,4557302764
7	Passage du Plateau		5016	301,35	5,7446645027	44,4533801743	5,7427236627	44,4557037702
8	Allée du Cimetière	VC9	5016	95,46	5,7526104983	44,456419255	5,7514126733	44,4564590758
9	Impasse de Champ l'Arène		5016	83,98	5,7535201495	44,4551363864	5,7531147237	44,4544808649
10	Rue des Aires de Foulage	VC4	5016	80,27	5,7506706187	44,4549328226	5,7512773735	44,4554878473
12	Impasse Laye		5016	59,01	5,7521732979	44,4548232126	5,7525156088	44,4552943107
13	Traversée du Boulanger		5016	24,76	5,7506120466	44,455331513	5,7503897746	44,4551756651
14	Impasse du Grésil		5016	19,43	5,7503454663	44,4577638156	5,7504524467	44,4579115606
15	Impasse du Comte		5016	49,52	5,7559653867	44,4724537302	5,7554863438	44,4727380522
16	Route de Gap	D994	5016	5053,1	5,7310676995	44,4517859106	5,7310676995	44,4517859106
17	Route de la Bâtie	D148	5016	1051,73	5,7520551406	44,4620603709	5,7510023494	44,4663243956
18	Route de Savourmon	D148	5016	1244,14	5,7717506817	44,4487596147	5,7587914244	44,4539307237
19	Rue Mons Seleucus	D148	5016	1209,65	5,7502590488	44,4593928309	5,7587914244	44,4539307237
20	Chemin d'Adeline		5016	525,6	5,7538687493	44,4689019241	5,7557066357	44,4721806695
21	Chemin de Grison		5016	465,85	5,7480593436	44,4654772463	5,7452839173	44,4681045319
22	Chemin de la Madeleine		5016	489	5,7533173369	44,469383189	5,7518708276	44,4661036502
23	Chemin de la Suteyte		5016	2024,12	5,7533914333	44,4635192557	5,7603612501	44,4791891942
24	Chemin de Lachaup		5016	1899,23	5,7428663945	44,4501696698	5,7502897428	44,4559962002
25	Chemin de l'Aérodrome		5016	1163,71	5,7301661974	44,453845714	5,7247057582	44,4493276747
26	Chemin de l'Eyraud		5016	289,29	5,7559621636	44,4546159607	5,7567599614	44,4568956135
27	Chemin de Tourres		5016	321,7	5,7492704276	44,4697661358	5,7517677987	44,4675528265
28	Chemin des Catalans		5016	562,89	5,7562302826	44,4452577221	5,758405125	44,4494764284
29	Chemin des Plaines		5016	2563,08	5,7576402412	44,4542389027	5,762418119	44,4461908566
30	Chemin des Vignes	VC2	5016	1844,92	5,7512475606	44,4559605821	5,7688148956	44,4643020476
31	Chemin du Château		5016	1349,8	5,7522769801	44,4622779367	5,758126614	44,4590529395
32	Chemin du Haut-Village		5016	170,3	5,7519093902	44,4583958876	5,7518140122	44,4573407932
33	Chemin du Sabouiras		5016	1393,25	5,7641941803	44,4695063938	5,7522769801	44,4622779367
34	Clot de la Garène		5016	733,8	5,7278963325	44,4536893533	5,730379275	44,4582837704
35	Descente de Pré la Cour		5016	636,05	5,7482593574	44,4615972455	5,7490470529	44,4583718458
36	Hangars-garage		5016	250,77	5,7523444079	44,4598397304	5,7501519662	44,4585928844
37	Montée de la Cure	VC8	5016	51,88	5,7519259013	44,4570299441	5,751377021	44,4572769422
38	Route d'Aspremont	D349L	5016	927,37	5,7581757114	44,4751643694	5,7549927411	44,4829057725
39	Rue de la Maréchalerie		5016	237,38	5,7513385553	44,4571067608	5,7493952783	44,4585757348
40	Rue Jean Flotte	VC7	5016	319,73	5,7509835755	44,4557302764	5,7519093902	44,4583958876

28478,45



✚ Mission d'ass*

✚ Ass

✚ Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour une modification du PLU.

Le Maire expose que suite à la demande d'ouverture de la zone « 2Au » « La Madeleine » il y a lieu de confier la maîtrise d'ouvrage.

Pour cette mission nous avons reçu un devis de l'Atelier K, Maxime Keller de La Faurie et J. Chauvet de Grenoble.

La mission consiste :

Assistance pour la rédaction d'une orientation d'aménagement et programmation (OAP)

Assistance pour la demande d'avis à la Commission Départementale Nature Paysages Sites CDNPS (dérogation Loi montagne)

Assistance pour la modification du PLU

Présentation d'un premier dossier au service administratif

Dépôt d'un dossier définitif à la Commission des Sites.

Le montant total pour les prestations s'élève à 7 500,00€

Le Maire propose de retenir l'atelier « K » comme A.M.O.

Vote : unanimité

✚ Campagne de mesures STEP.

A la demande du bureau d'études Hydrétudes une campagne de mesures de la STEP doit avoir lieu.

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2021

4 bureaux d'études ont été contactés, 1 qui nous a fait parvenir un devis, 1 non compétent, 1 délai trop court, 1 qui n'a pas répondu.

Seul JCM Environnement Antenne des Alpes – Le Languieu 05600 RISOUL Siège : 143, rue Louis Luimière – zac St Martin - 84120 PERTUIS nous propose :

MONTANT DES PRESTATIONS

Unité Coût à l'Unité Quantité Total

Campagne de mesure des débits sur 1 mois 2 200,00€

Suivi de la pluviométrie sur 1 mois ouvrage 400,00 €

Total H.T 2 600,00 €, TVA (20,0%) 520,00 €, TOTAL TTC 3 120,00

Le Maire propose de retenir le bureau d'études JCM Environnement pour effectuer la campagne de mesures.

Vote : unanimité

✚ Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'adressage.

L'adressage étant obligatoire pour l'accès et la facilitation d'accès à différents services il est proposé de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'aide aux communes pour :

- Intervention d'un géomaticien par conventionnement d'un montant de 2 600,00€.
- Devis de plaques de rues et plaques de numérotation d'un montant de 12 888,00€.

Le Maire propose de déposer un dossier demande de subvention dans le cadre de l'aide aux communes à hauteur de 50% pour un coût de 15 488,00€

Vote : unanimité

INFORMATIONS :

✚ Subventions Agence de l'Eau travaux assainissement

création d'une STEP au village subventionnée à hauteur de 114 000,00€ sur un estimatif de 318 000,00€.

création d'une STEP du hameau du Comte subventionnée à hauteur de 70 000,00€ sur un estimatif de 87 800,00€.

Pour la création des réseaux des recherches d'aides de financement sont engagées auprès de l'État et du Conseil Départemental.

✚ ALSH « l'Île Ô Grands »

Nous avons reçu une lettre du Maire de Serres en date du 18 janvier 2021 concernant l'ALSH dénommé « l'Île Ô Grands » avec une convention de participation à hauteur de 500,00€ par an pour les communes de plus de 200 habitants. Si nous signons cette convention les familles bénéficieront d'une remise de 4,00€ par jour et par enfant.

QUESTION diverses.

Régine GONSOLIN :

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2021

- A voir modalités d'un nouveau contrat pour le déneigement de la commune, le contrat actuel étant arrivé à terme.
- Comment et dans quelles mesures pouvons-nous défalquer les M3 d'eau pris par les pompiers pour les interventions chez Messieurs ZADAWSKI et BELIEN.
- Reprise de l'appartement de BLACHE-DROUIN.

Claire NUSBAUM :

- Incendie de Monsieur BELIEN, remerciements pour l'intervention des habitants et des agriculteurs.
- Prévision d'une journée citoyenne sur le thème du compostage. La formation composte serait assurée par Audrey et Lionel.

Johan EYRAUD :

- Voir doublage dans l'appartement de Madame PALPANT.

Damien MORETTI :

- Nous remet une lettre de Lison JAMMES et Phil CASSEL concernant la vitesse excessive des véhicules à proximité de leur habitation.

Le Maire clos la séance à 19heures 30.

Le Maire

Alain D'HEILLY